

// La Marsilée à quatre feuilles

Marsilea quadrifolia L. 1753

FOUGÈRE

MARES ET ÉTANGS

EN DANGER CRITIQUE

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Plante vivace.

Taille : ne dépasse pas 20 cm en hauteur ; forme des tapis avec ses longues tiges rampantes.



Caractéristiques : cette fougère de la famille des Marsiliacées se reconnaît aisément grâce à ses feuilles flottantes à quatre lobes brillants.



Usages : parfois proposée comme plante horticole décorative des bassins.

Confusions possibles : attention aux trèfles à quatre feuilles !!

ÉCOLOGIE

La Marsilée est une **plante amphibie** qui commence son développement en phase aquatique en émettant des feuilles flottantes. Puis, lors de l'exondation estivale, elle produit des feuilles aériennes dressées ainsi que des organes de reproduction en forme de boules (sporocarpes) contenant des sacs de spores à l'aisselle des pétioles. Le retour de la lame d'eau va permettre le déploiement de ces sacs grâce à l'hydratation d'un mucilage suivi de la dissémination des spores dans l'eau.

L'habitat de la Marsilée est constitué par des **mares ou des étangs peu profonds** subissant un marnage prononcé en été, sur un sol minéral limono-argileux.



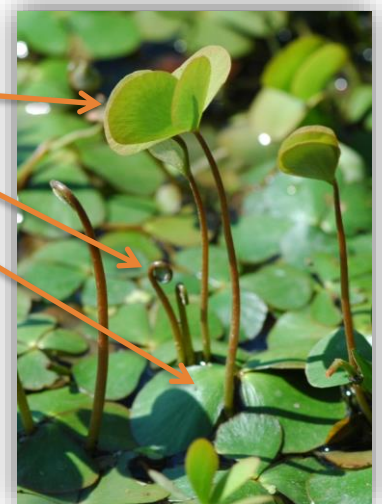
Rive d'un étang du Cher dominée par la Marsilée

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

Feuilles aériennes **mates**

Jeunes feuilles se déroulant en **crose**

Feuilles flottantes **luisantes**



Sporocarpes à la base des feuilles

MENACES

STATUT DE L'ESPÈCE

Le maintien de la Marsilée à quatre feuilles en Centre-Val de Loire dépend de la gestion des plans d'eau qui l'accueillent, en cohérence avec son écologie amphibie et son caractère d'espèce pionnière ne supportant pas la concurrence.

Les principales menaces sont la modification du régime hydrique qui limite l'exondation estivale, le reprofilage des berges avec suppression des rives en pente douce, l'eutrophisation et la turbidité des eaux ainsi que l'invasissement par les ligneux ou des espèces invasives comme les jussies.

À RETENIR :

15 C'est le nombre de communes en Centre-Val de Loire où la Marsilée est connue. Principalement situées dans des étangs et mares de la moitié sud du Berry.

POUR EN SAVOIR +

Sur la page du pôle flore et habitats du Portail de la biodiversité : [Marsilea quadrifolia](#)

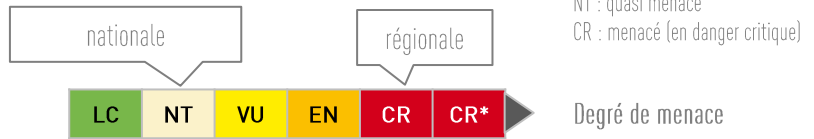
Rédacteur :

CBNBP, octobre 2022.

Crédit photos : Rémi Dupré



Classement dans les listes rouges :



- Protection nationale : récolte, destruction, vente ou achat de plants sauvages interdits.
- Protection européenne : espèce des annexes 2 et 4 de la directive Habitats

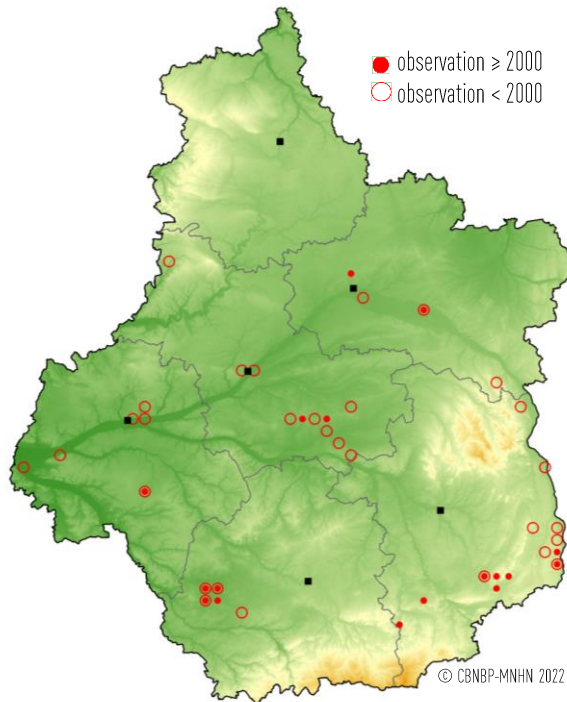
SITUATION EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Répartitions mondiale et nationale :

La Marsilée à quatre feuilles a une répartition eurasiatique, elle est présente de façon disséminée de l'ouest de l'Europe jusqu'au Japon. En France, elle est rare et localisée. Son aire de répartition principale forme une large bande est-ouest passant par le Centre-Val de Loire. Elle se maintient notamment dans les grandes régions d'étangs : Brenne, plaine du Forez, Dombes et Bresse.

Répartition régionale :

La Marsilée est présente surtout au sud de la région, en Brenne sur des chaînes d'étangs le long du Ruisseau des cinq Bondes ; dans le Boischaud sud du Cher ainsi qu'en Vallée de Germigny et dans le val d'Allier. Plus au nord, la Marsilée est en nette régression ; l'unique station actuelle d'Indre-et-Loire, située sur les rives d'un étang à Manthelan, est toujours présente deux siècles après sa première observation en 1824. En Sologne des Etangs, la Marsilée est encore ponctuellement présente. Enfin, elle fait l'objet de deux mentions modernes dans le Loiret, une apparition fugace dans une mare de la forêt d'Orléans et une réapparition durant quelques années dans une mare restaurée en vallée de la Loire. Les bras morts de la Loire, ou boires, étaient considérés autrefois comme des sites favorables à la présence de la Marsilée, ce qui n'est plus le cas de nos jours.



Répartition de la Marsilée à quatre feuilles en Centre-Val de Loire selon la date d'observation (mailles 5x5 km)

Mesures de préservation :

En tant qu'espèce de la directive Habitats, la Marsilée à quatre feuilles peut bénéficier d'actions de gestion et de préservation dans des zones NATURA 2000. Les sites NATURA 2000 hébergeant l'espèce en Centre-Val de Loire sont la Brenne, la Sologne et les vallées de la Loire et de l'Allier.